



Appel à candidature **Technicien(ne) travaux de gestion des milieux naturels**

Catégorie : Catégorie B (profession intermédiaire)

Classement du poste : B1

RIFSEEP : Groupe 3

Nature de l'emploi : Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Domaines / Métier : Aménagement et développement durable du territoire

Niveau d'études / Diplôme : Niveau 4 : Baccalauréat

Statut du poste : Vacant

Résidence administrative : Marseille

Management : Non

Principaux interlocuteurs internes : délégué à l'action territoriale, logisticien, chef de secteur, pôle aménagement du territoire, gestion, paysage

Principaux interlocuteurs externes : techniciens de gestion des propriétaires-gestionnaires, associations-structures de volontaires et bénévoles

Télétravail possible : Non

Temps plein : Oui

Date limite de candidature : 14/03/2024

Poste à pourvoir le : 15/04/2024

1. Descriptif de l'employeur

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national périurbain en Europe à la fois terrestre et marin. Il est au cœur de la métropole urbaine d'Aix-Marseille Provence (2 millions d'habitants), ouverte sur la Méditerranée.

Le Parc national des Calanques s'étend sur les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat et La Penne sur Huveaune. Il se compose d'un cœur terrestre de 85 km² et d'un cœur

marin de 435 km², ainsi que d'une aire d'adhésion de 26 km² et d'une aire marine adjacente de 980 km².

C'est le plus vaste parc national marin en France, se développant jusqu'à 12 miles au large, incluant non seulement des écosystèmes côtiers, mais aussi des canyons profonds, parmi les plus riches de Méditerranée occidentale.

Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.

Il accueille près de 3 millions de visites par an. L'enjeu d'évoluer vers un accueil régulé et géré est majeur. Territoire de défis, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature, et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité...

Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public national à caractère administratif (EPNA), placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dont le budget général avoisine les 10 millions d'euros.

2. Descriptif du service

La délégation à l'action territoriale du Parc national assure les missions suivantes :

- la coordination des actions territoriales en interface fonctionnelle entre les secteurs territoriaux, les pôles thématiques et la direction du Parc national
- la logistique pour l'entretien des locaux, navires, véhicules et l'ensemble des matériels techniques de l'établissement avec la prise en compte des enjeux de prévention des risques liés au travail
- l'organisation et la mise en œuvre des dispositifs saisonniers d'accueil, d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des publics
- la médiation territoriale sur les franges urbaines du Parc national
- la réalisation des travaux d'entretien des équipements du Parc national (signalétiques, équipements d'accueil, sentiers, etc), d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels
- l'encadrement technique de chantiers participatifs

3. Description du poste

Le technicien travaux assure, sous la direction du délégué à l'action territoriale et en lien fonctionnel étroit avec les personnels de logistique, des secteurs et pôles du Parc national, la mise en œuvre de petits travaux d'entretien et de gestion des milieux naturels, de sentiers, de restanques, de bâtiments, équipements d'accueil et matériels (hors travaux lourds et mécanisés), il encadre ponctuellement des chantiers de bénévoles et autres personnels d'exécution.



PRINCIPALES MISSIONS DU POSTE

1- La pose et l'entretien d'équipements :

- Signalétique (réglementaire, routière, directionnelle...)
- Eco-compteurs ;
- D'accueil du public (boîtes à Calanques, toilettes sèches) ...
- Marquage des limites de cœur de Parc national...

2 – L'entretien des sites naturels du Conservatoire du Littoral (hors travaux lourds mécanisés) :

- Débroussaillage ;
- Elagage et petit bucheronnage ;
- Arrachage d'espèces exotiques envahissantes ;
- Ganivelles, poteaux-fils, grillage, barrières et garde-corps ;
- Suppression de cairns
- Entretien de restanques et petit patrimoine vernaculaire
- Génie écologique...

3- L'entretien des sentiers de randonnée :

- Réalisation et entretien de petits ouvrages en pierres sèches (murets, emmarchements, revers d'eau, calades, pierres de rive...)
- Confortement et reprise de profil de sentiers ;
- Fermeture de sentiers sauvages ;
- Balisage des sentiers de randonnée

4- L'effacements de points noirs paysagers :

- Nettoyage de déchets et dépôts sauvages ;
- Effacements de tags ;
- Retrait de petits aménagements et équipements obsolètes...

5 – Appui à l'équipe logistique

- Entretien des matériels et locaux
- Mise en place d'évènements particuliers

6 - Encadrement de stagiaires, apprentis et petits chantiers confiés à des bénévoles ou des volontaires.

Il participe à la gestion et à la mise à jour de la base de données sous SIG et Géotrek des équipements de signalétique et d'accueil du Parc national

4. Conditions particulières d'exercice

Le poste de technicien travaux est basé dans les locaux du Parc national situé Impasse Paradou 13009 Marseille avec déplacements sur l'ensemble du territoire terrestre du Parc national sur les communes de Marseille, Cassis et La Ciotat ainsi que plus globalement sur les communes des départements des Bouches du Rhône et du Var



pour se rendre, le cas échéant, chez les fournisseurs et équipementiers du Parc national.

Le technicien travaux exerce ses fonctions à temps plein sur un régime de 35 heures par semaine. Il peut être amené à travailler quelques jours fériés ou de week-end sur des chantiers participatifs.

5. Descriptif du profil recherché

Savoirs :

Connaissances confirmée des travaux listés ci-dessus et de l'entretien des locaux, véhicules, matériels et outillages nécessaires à l'exécution de ces travaux et des conditions d'exercice en sécurité de ces travaux

Connaissances minimales en informatique (messagerie, document, tableur, SIG)

Permis B obligatoire

Connaissance éventuelle de la gestion des milieux naturels terrestres ainsi que de leurs activités

Savoir-faire :

Le titulaire devra avoir des compétences et une forte expérience en matière de travaux de gestion des milieux naturels et forestiers, d'entretien des équipements d'accueil, de prise en compte de la sécurité sur ces travaux.

Savoir-être :

Autonomie, réactivité et esprit d'initiative

Grande rigueur professionnelle et organisationnelle.

Aptitude au travail seul et en équipe

Qualités relationnelles

Discrétion professionnelle

Rigueur d'exécution notamment en terme de prise en compte de la sécurité individuelle comme collective

Toute personne recrutée, quel que soit son niveau de responsabilité, est soumise, dans l'exercice de ses fonctions, aux obligations de déontologie du code général de la fonction publique (probité, intégrité, impartialité, laïcité, discrétion professionnelle, exercice exclusif des fonctions, obéissance hiérarchique, obligation de réserve)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et les diverses expériences et réalisations du



candidat dans les domaines d'activités visés, sa date de disponibilité ainsi que son statut.

Les dossiers de candidature seront adressés **par courriel** avec accusé de réception à l'adresse suivante : recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail : Candidature « **Technicien travaux** ».

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé au siège du Parc national des Calanques.

*Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien.
La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.*

